

### Donner un accès à vos cours

Cette page concerne l'établissement public !

### Cas des auditeurs

Le service AUPeN ne **donne jamais** l'accès à vos cours sur Moodle aux auditeurs : ils doivent être **régulièrement inscrits par les services de scolarité** de l'Établissement public. Suite à l'ajout correct dans SiscoL, l'auditeur aura accès **la nuit suivante** à l'espace Moodle. Son compte sera éventuellement créé s'il n'existait pas au préalable et il recevra ses identifiants.

### Votre cas et celui de vos collègues

**Application destinée aux responsables de formation pour donner accès à eux-même ou à des tuteurs de cours Moodle.**

**AccesTuteur <https://acces-tuteurs.cnam.fr/>** Connectez vous avec votre compte Virtualia (le même que pour Bédéo)

Personnels permanents

Chaque UE a un responsable national désigné par la BDO et éventuellement un responsable opérationnel. Donnez-vous les droits ainsi qu'à vos collègues:

Enseignants vacataires

Le demande d'ajout des droits enseignants sur un espace Moodle pour un enseignant vacataire **ne doit venir que de du secrétariat général** de votre EPN. Leur dossier devant être validé par le CSPRH au préalable.

L'application **AccesTuteur <https://acces-tuteurs.cnam.fr/>** permet désormais au responsable d'UE de créer un compte "vacataire" à partir des données SAGHE, quand le dossier a été jugé recevable dans SAGHE par la DRH.

Cette fonctionnalité est accessible de la façon suivante :

1. Choisir comme d'habitude une des UE dont on est responsable
2. Choisir une des unité Moodle existante pour cette UE

3. Dire pourquoi on veut ajouter un tuteur, le chercher dans l'ENF
4. **NOUVEAUTÉ** : Si le compte ENF n'existe pas, l'application propose maintenant de chercher la personne dans SAGHE
5. **NOUVEAUTÉ** : Si le dossier existe dans SAGHE et est recevable, la création du compte est proposée, et le droit "tuteur" est donné au cours Moodle en même temps.

Exemple :

## PRT112 - TO : (2019 - Semestre 2)

Vous pouvez rechercher une liste d'enseignants dans l'ENF par nom, prénom, adresse email et identifiant et sélectionner celui désiré dans une liste. Les critères de recherche permettent de ne saisir qu'une partie de la valeur renseignée (ex: si le nom est "VALENTINE", le compte peut-être retrouvé en saisissant "VALENT")

Vous n'êtes pas obligé de renseigner tous les champs de recherche.

Nom (optionnel):	Prénom (optionnel):	Email personnel (optionnel):	Identifiant (optionnel, non recommandé):	
<input type="text" value="Fichtre"/>	<input type="text" value="Prénom"/>	<input type="text" value="Email"/>	<input type="text" value="Identifiant"/>	<input type="button" value="RECHERCHER"/>

Aucun résultat trouvé, élargissez votre recherche en réduisant les critères.

### Pourquoi je ne trouve pas mon intervenant ?

Vous avez la possibilité de rechercher dans la base SAGHE avec l'adresse email personnelle de la personne afin de vérifier si son dossier est connu et recevable dans Saghe, si oui, vous pourrez créer son compte ENF.

Email personnel:	
<input type="text" value="Email"/>	<input type="button" value="RECHERCHER DANS SAGHE"/>

## application destinée aux responsables de formation pour donner accès à des tuteurs (titulaires ou vacataires) de cours Moodle.

Connectez vous avec votre compte Virtualia (le même que pour Bédéo)

Éventuellement, l'une des 2 responsables **UNIQUEMENT** peut demander à AUPeN (par\_pedagogice(arobas)lecnam.net) d'ajouter des droits d'enseignant à son UE.

Nous ne donnons pas directement accès à quelqu'un qui nous le demanderait, ce doit être une demande des responsables.

**Contact AUPeN écrivez à**

PAR\_pedagogice(arobase)lecnam.net

**Durée d'accès**

Les **accès des auditeurs** aux espaces sont ouverts automatiquement par la DSI à partir de leur inscription.

Pour la conservation des traces d'apprentissage nous devons leur laisser accès durant 5 ans en cas de contrôle des organismes financeurs.

Les **accès des enseignants** aux espaces de cours sont désactivés systématiquement à la fin de l'année civile (pour ne pas en avoir de trop à l'écran), mais peuvent être remis manuellement sur demande, tant que les espaces existent sur Moodle.

<https://direction-numerique.cnam.fr/donner-un-acces-a-vos-cours/donner-un-acces-a-vos-cours-1055493.kjsp?RH=15f>